

A. Réponses complémentaires aux questions de la session d'information :

Question 01 : Le critère de gestion de 500.000 € : Est-ce ce montant doit concerner un seul marché ou bien il peut être cumulatif ?

Selon le critère, il s'agit de « 01 » projet, pas cumulatif (Avoir déjà géré dans les dernières 5 années au moins un projet à hauteur d'au moins 500 000 €, documentés par des attestations de bonne exécution ou une convention de subsides (à joindre à la demande)

Question 02 : Co-financement : Est-ce possible pour un acteur bénéficiaire du présent appel d'utilise d'autres ressources au vu de la limite du budget ?

Le cofinancement est possible mais pas exigé. Toutefois dans le souci d'obligations en lien notamment avec le principe d'absence de double financement (AR), Lorsqu'un demandeur qui indique une autre source de financement dans sa proposition, obtient une évaluation positive du comité d'évaluation, le comité d'évaluation sollicitera l'avis de l'autre organisme subsidiant afin d'éviter un double financement (Template en annexe 39);

Question 03 : Candidature d'un cabinet : Tenant compte du critère qui stipule que le soumissionnaire doit être une organisation à but non lucratif, est-ce possible pour un cabinet de postuler ?

Seuls un acteur privé sans but lucratif ou une fondation nationale ou internationale est recevable comme demandeur.

B. Autres questions des partenaires :

Question 01 : Que signifie "soutenir la transition vers une gestion autonome" ? S'agit-il de l'autonomisation des structures étatiques par rapport à la gestion des guichets uniques ? (Page 13)

Réponse : IL s'agit d'un premier temps de soutenir l'opérationnalisation du GU (Soutenir la mise en place du fonctionnement fluide du Guichet Unique, mise en place et déploiement des RH (agents d'état affecté), et mise en place de dispositif de gestion et Soutenir la transition vers une gestion autonome. (C'est amener de façon progressive les acteurs étatiques à reprendre 100% la gestion et le fonctionnement du site).

Question 02 : Intégration des services médicaux, psychologiques, juridiques et sociaux intégrés : Est-ce cela le guichet unique ? Ou bien faut-il intégrer ces services dans d'autres structures ?

Réponse : L'OS3 Couvre non seulement le Guichet unique de Dubreka, mais aussi les préfectures de de Mamou et Dalaba.

Question 03 : Point 2.1.1. Critères de recevabilité : Disposer d'une expertise en renforcement des capacités des acteurs de santé sur la thématique santé, droits sexuels et reproductifs, et prise en charge holistique des violences basées sur le genre (disposer d'au moins une ressource humaine avec au moins 5 ans d'expérience en renforcement des capacités des acteurs de santé ou autres acteurs sur les thématiques SSR/VBG). Cette expérience doit-elle être strictement liée à la Guinée ou peut-elle être acquise ailleurs ?

Réponse : Voir les annexes à joindre à la note conceptuelle, il y'a pas de spécification géographique lié au CV, « 10. CV pertinent justifiant l'expertise en renforcement de

capacité des acteurs de santé sur la thématique pour le demandeur ».

Question 04 : Concernant le siège social de l'organisation : Deux partenaires partageant le même siège social dans le pays d'intervention et qui sont co-demandeurs sont-ils éligibles ?

Réponse : Se référer aux annexes demandées au point 2.2.1 comme justificatifs des conditions d'éligibilités. Difficile de répondre aux cas par cas.

Question 05 : Pouvez-vous partager un document ou un lien décrivant mieux le fonctionnement du guichet unique ?

Réponse : Nous ne disposons pas d'un tel document, vous rapprocher du ministère de tutelle du Guichet unique pour plus d'information.